

COMMUNE DE TIEFFENBACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2012

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., JUNG A.,
KLEITZ R., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C.

Absent excusé : MM. BERRON F., LUTSCH F, SCHNEIDER S.

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 7

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2012
2. Compte administratif 2011 : Service Général
3. Compte administratif 2011 : Service Assainissement
4. Compte administratif 2011 : Service Antenne collective
5. Comptes de gestion 2011 du Receveur Municipal :
Service Général, Service Assainissement, Service Antenne collective
6. Affectation du Résultat d'exploitation 2011 : Service Général
7. Affectation du Résultat d'exploitation 2011 : Service Assainissement
8. Affectation du Résultat d'exploitation 2011 : Service Antenne collective
9. Subvention pour le service assainissement
10. Redevance d'assainissement 2012
11. Fiscalité communale : Taux 2012.
12. Acceptation don
13. Divers

- - - o O o - - -

1. Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 27.1.2012.

2. Compte administratif 2011 : Service Général

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 2011 présenté par le Maire et ce après que celui-ci eut quitté la salle de réunion et dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	162.345,60 €
Recettes :	359.262,60 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	196.917,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	102.608,07 €
Recettes :	166.907,32 €
Soit un excédent d'investissement de :	64.299,25 €

3. Compte administratif 2011 : Service Assainissement

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 2011 du service assainissement présenté par le Maire et ce après que celui-ci eut quitté la salle de réunion et dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	33.453,84 €
Recettes :	65.627,50 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	32.173,66 €

Section d'investissement :

Dépenses :	55.216,18 €
Recettes :	12.238,35 €
Soit un déficit d'investissement de :	42.977,83 €

4. Compte administratif 2011 : Service Antenne collective

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 2011 du service assainissement présenté par le Maire et ce après que celui-ci eut quitté la salle de réunion et dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	8.203,46 €
Recettes :	23.508,97 €
Soit un Excédent de fonctionnement de :	15.305,51 €

Section d'investissement :

Dépenses :	4.209,89 €
Recettes :	10.712,97 €
Soit un Excédent d'investissement de :	6.503,08 €

**5. Comptes de gestion 2011 du Receveur Municipal :
Service Général, Service Assainissement, Service Antenne collective**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de 2011 du receveur municipal.

6. Affectation du Résultat d'exploitation 2011 : Service Général

Au vu du compte administratif de 2011 de la commune soit :

Excédent d'investissement :	64.299,25 €
Excédent de fonctionnement :	196.917,00 €

Le Conseil Municipal affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

- report à nouveau créditeur :	196.917,00 €
--------------------------------	--------------

7. Affectation du Résultat d'exploitation 2011 : Service Assainissement

Au vu du compte administratif de 2011 du service assainissement soit :

Déficit d'investissement :	42.977,83 €
Excédent d'exploitation :	32.173,66 €

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation comme suit :

- C/ 1068 :	32.173,66 €
-------------	-------------

8. Affectation du Résultat d'exploitation 2011 : Service Antenne collective

Au vu du compte administratif de 2010 du service antenne collective soit :

Excédent d'investissement :	6.503,08 €
Excédent d'exploitation :	15.305,51 €

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation comme suit :

- report à nouveau créditeur :	15.305,51 €
--------------------------------	-------------

9. Subvention pour le service assainissement

Au vue du compte administratif du service assainissement, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'octroyer au service assainissement une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 5.000.- € au service assainissement. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de 2012.

10. Redevance d'assainissement 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la redevance d'assainissement à 2 Euros HT le mètre cube d'eau utilisée pour l'exercice 2012. La part fixe par foyer et par semestre reste fixée à 15,25 Euros H.T.

Les tarifs restent inchangés depuis 2009.

11. Fiscalité communale : Taux 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation :	14,35 %
- Foncier bâti :	14,31 %
- Foncier non bâti :	90,65 %

Ils restent inchangés depuis 2005.

12. Acceptation d'un don

Suite à la dissolution de l'association « club épargne espérance », les membres du comité ont décidé d'attribuer le solde de trésorerie de 798,94 € à la commune de Tieffenbach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce don et de l'attribuer à l'achat de chaises pour le mille club.

13. Divers

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un certain nombre de chaises du mille club sont à remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir une centaine de chaises auprès des établissements Leader Collectivité à Valence pour un montant H.T. de 2.308.- €. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2012.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un riverain domicilié rue principale, de déplacer le panneau d'entrée du village jusque devant l'étang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour des raisons techniques et de coûts de refuser cette demande.

Le Maire,

Les Conseillers,